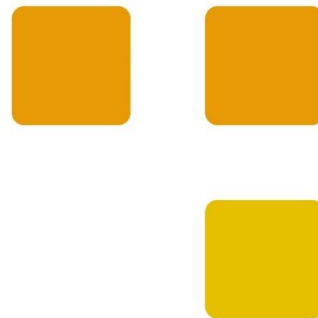




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Plan d'Action Départemental (P.A.D.) en E.P.S. dans la Vienne 2017 / 2021



DSDEN de la Vienne
Rectorat de l'académie de Poitiers





Sommaire

Présentation globale du P.A.D E.P.S	p 3
L'équipe départementale E.P.S 86 premier degré : composition	p 4
Les enjeux de l'E.P.S	p 5 - 6
Des priorités spécifiques pour l'E.P.S en Vienne	p 7
Les axes de travail 2017 - 2021	p 8 - 9

Le Projet d'action départemental en E.P.S

Introduction

Le P.A.D. (circulaire du 3 juillet 1987) constitue un contrat annuel, ou pluriannuel, élaboré pour optimiser les actions en faveur de l'E.P.S. Il est le référentiel commun autour duquel les différents acteurs (formateurs, enseignants, intervenants, partenaires) orientent et coordonnent leurs actions en fonction de priorités liées aux conditions locales, aux objectifs départementaux et aux instructions nationales.

C'est le Plan d'Action Départemental qui, proposé et établi sous l'autorité du Directeur académique des services de l'Education Nationale, détermine et propose l'ensemble des actions proposées en faveur de l'E.P.S.

Véritable politique départementale en faveur de l'E.P.S, il définit en fonction des besoins, les tâches à réaliser concernant les contenus d'enseignement et de formation continue, les outils d'évaluation, les moyens à mettre en œuvre, les relations à établir, les collaborations à engager avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'action éducative.

L'équipe départementale E.P.S réunie régulièrement par l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au DASEN, fonctionnelle et non hiérarchique, comprend les conseillers pédagogiques CPC, le délégué USEP, sous la coordination des CPD E.P.S, mais peut s'élargir naturellement aussi selon les priorités et les travaux en cours à des partenaires divers.

Réf : Circulaire 87-194 du 3 juillet 1987



L'équipe départementale E.P.S 86 premier degré : composition

L'équipe départementale E.P.S premier degré

« Constituée autour des conseillers pédagogiques départementaux (...) en liaison avec les I.E.N., l'équipe départementale E.P.S propose au directeur académique des services de l'éducation nationale (...) une politique départementale cohérente (...).

Composition

Vienne

Jacques Brouleau CPD E.P.S et Référent pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
05 16 52 66 48

cpdeps.ia86@ac-poitiers.fr ou Jacques.Brouleau@ac-poitiers.fr

Vienne

Alexandre Menanteau CPD E.P.S et chargé de mission 2nd degré
05 16 52 65 82

cpdeps.ia86@ac-poitiers.fr ou Alexandre-louns.Menanteau@ac-poitiers.fr

Poitiers Ouest

Claudine Demiot CPC E.P.S et représentante du DASEN, pour la sécurité routière au 1^{er} degré
05 16 52 66 56

cpepsp1.ia86@ac-poitiers.fr

Poitiers Est

Laurent Maury CPC E.P.S
05 16 52 66 69

cpepsp3.ia86@ac-poitiers.fr

Lençloître Nord Vienne

Claire Brousse CPC E.P.S
05 49 19 40 36

cpepslençloitre.ia86@ac-poitiers.fr

Sud Vienne

Caroline Heinis CPC E.P.S
05 16 52 66 72

cpepsp5.ia86@ac-poitiers.fr

Châtelleraut

Florence Thomas CPC E.P.S
05 49 21 09 41

cpepsch.ia86@ac-poitiers.fr

Montmorillon

Nicolas Lascoux CPC E.P.S
05 49 91 11 72

cpepsmo.ia86@ac-poitiers.fr

Poitiers-Nord

Maël Audrain CPC EPS
05 16

mael.audrain@ac-poitiers.fr



Les enjeux de l'E.P.S

L'école primaire et l'E.P.S font l'objet de nouveaux programmes par la parution au Bulletin Officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015, de ressources permettant d'organiser la progressivité des apprentissages dans chaque cycle, pour chaque niveau de classe : ils s'imposent à nous et aux enseignants dans leurs contenus et leurs horaires (108 heures annuelles en cycle 2 et 3).

La référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture y est réaffirmée. Ces nouveaux programmes mentionnent les contributions essentielles des différents enseignements, au socle commun au travers de cinq domaines :

- **Les langages pour penser et communiquer**
- **Les méthodes et outils pour apprendre**
- **La formation de la personne et du citoyen**
- **Les systèmes naturels et les systèmes techniques**
- **Les représentations du monde et l'activité humaine**

L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire **cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles** :

- **Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps**
- **S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils**
- **Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités**
- **Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière**
- **S'approprier une culture physique sportive et artistique**

NB : Chaque compétence disciplinaire correspond à la déclinaison d'un domaine ciblé.

Pour développer ces compétences générales, disciplinaires, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, **un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires** :

- ↻ **Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée**
- ↻ **Adapter ses déplacements à des environnements variés**
- ↻ **S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique**
- ↻ **Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel**

Ce nouveau P.A.D pluriannuel (Plan d'Action Départemental) pour 2017 / 2021, se doit de prendre en compte les acquis existants, de permettre d'optimiser les pratiques, de prendre en compte les nouvelles orientations de l'école.



Il aura plusieurs nouveaux objectifs :

- accompagner la mise en œuvre des programmes de l'école maternelle du domaine : « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique », et de ceux de l'E.P.S pour l'école élémentaire.


- accompagner la réflexion collective des équipes d'école et des circonscriptions pour mieux prendre en compte les besoins des élèves, adapter leurs pratiques pédagogiques et repenser l'organisation des activités physiques et sportives dans le temps scolaire, et aussi dans le temps périscolaire dans le cadre de la récente réforme des rythmes scolaires.

- travailler sur les programmations en E.P.S pour mieux articuler les activités des divers temps (scolaire, périscolaire), et possiblement hors temps scolaire avec le sport scolaire en recherchant notamment leur complémentarité. Ce travail nécessitera entre autres l'appui des inspecteurs de l'éducation nationale.

- contribuer à l'élaboration des différents parcours éducatifs (Santé, Éducation artistique et culturelle, Citoyen).

Il s'attachera également à réaffirmer que l'E.P.S est une discipline scolaire avec des contenus, permettant un travail transversal avec d'autres disciplines de l'école et des partenaires éducatifs identifiés.

Il s'appuiera également sur le « sport scolaire » du 1^{er} degré (USEP) et participera enfin à la construction du socle commun de connaissances et de compétences et de culture.



L'enseignement de l'éducation physique et sportive permet :

- le développement des capacités et des ressources nécessaires au perfectionnement des conduites motrices ;
- l'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de référence ;
- l'acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.

En ce sens, il apporte, par les activités liées au corps, une contribution originale à la transformation de soi et au développement de la personne.

L'éducation physique et sportive, par les situations riches en sensations et émotions qu'elle fait vivre, est un support privilégié pour parler de sa pratique (nommer, exprimer, communiquer ...) et pour lire et écrire en classe des textes divers (fiches, récits, documents...).

Ces temps ne doivent pas empiéter sur la séance d'E.P.S.

En éducation physique et sportive, par la pratique physique, les élèves s'approprient des principes de santé (domaine 4 du socle commun).

L'éducation physique et sportive contribue à la formation du citoyen, en éduquant à la responsabilité et à l'autonomie notamment au travers des compétences suivantes travaillées dans le domaine 3 du socle commun :

- comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ;
- assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées ;
- s'engager dans les activités sportives et artistiques collectives.

Elle offre la possibilité de jouer en appliquant une règle, de mieux comprendre celle-ci, de la faire vivre et d'accéder ainsi aux valeurs sociales et morales.

L'éducation physique et sportive aide également à concrétiser certaines connaissances et notions plus abstraites, elle en facilite la compréhension et l'acquisition, en relation avec les activités scientifiques, les mathématiques, l'histoire et la géographie...

Le programme d'éducation physique et sportive permet de construire des compétences spécifiques et des compétences générales, dans les différents champs d'apprentissage.



Des priorités spécifiques pour l'E.P.S en Vienne

Priorité 1

Augmenter le volume horaire de l'enseignement de l'E.P.S pour tendre vers les 108 heures annuelles

Inciter au respect de l'horaire effectif dans les programmes.
Favoriser la continuité des apprentissages E.P.S et pluridisciplinaires.

Augmenter le temps de pratique des élèves lors des séances d'E.P.S et tendre vers plus d'efficacité en termes d'apprentissages psychomoteurs.

Pérenniser une grande diversification des activités supports de l'E.P.S.
Viser la réussite des élèves dans leur développement moteur.

Priorité 2

Aider les enseignants à mieux identifier les fondamentaux des différentes activités et encourager les enseignants à investir la différenciation pédagogique en favorisant la participation de tous les élèves.

Développer la culture d'évaluation des acquis : accompagner les équipes d'école vers les pratiques de programmation et d'évaluation en E.P.S.

Systématiser la pratique de l'évaluation diagnostique et la mise en œuvre de bilans à l'issue des cycles, pouvant aboutir sur des rencontres sportives scolaires USEP.

Encourager l'utilisation « d'outils de mesure des réussites », type « cahier d'E.P.S », pour inviter les élèves à la caractérisation de leur progrès.

Priorité 3

Accompagner les enseignants en E.P.S, pour qu'ils organisent leurs apprentissages :

- avant, pendant et après la séance d'E.P.S.
- en lien avec les autres disciplines.
- en appui sur des situations éducatives qui favoriseront la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Priorité 4

Contribuer au développement du sport scolaire (USEP) :

- le faire connaître et l'intégrer dans les pratiques de l'enseignant et dans le parcours sportif de l'enfant sur tous les temps éducatifs.
- valoriser le sport scolaire et l'intérêt des actions qu'il propose en respectant ses valeurs et les modalités d'organisation qui en découlent.
- faire reconnaître l'intérêt des rencontres, les actions et les outils proposés par l'USEP pour développer les compétences spécifiques et transversales des élèves.
- respecter la convention entre l'USEP/MEN/FOL et sa déclinaison départementale.



Les axes de travail 2017-2021

Préambule

Les axes de travail du P.A.D E.P.S de la Vienne déclinés au niveau départemental ou des circonscriptions comprendront pour chacun d'entre eux, des actions (communication, aide, tâches administratives), des formations, des partenariats, des productions de documents. Ces axes pour l'éducation physique et sportive en Vienne sont :

- A. L'aide à la mise en œuvre des programmes et des projets en E.P.S**
- B. La sécurité routière (piétons, cyclisme),**
- C. La natation scolaire**
- D. Les formations pédagogiques en E.P.S**
- E. La mise en œuvre du cadre académique du cycle 3 en E.P.S**
- F. Les réseaux ECLORE, favoriser les liaisons inter-degrés**

(Voir la déclinaison de ces axes dans le tableau suivant)

Axes		Actions	Formations	Partenariats	Productions / Documentations
A L' aide à la mise en œuvre des programmes et des projets en EPS	Département	Présentation du P.A.D et de documents d'aide à la rédaction du projet EPS d'école Gestion, animation du centre de ressources EPS. Rencontres avec les comités sportifs Les différents parcours de l'élève Lien avec le CDOS Rencontres sportives scolaires départementales.	Formation initiale Formation continue Aides et accompagnements Stage directeurs Stages école(s)	Ensemble des intervenants rémunérés Faculté des sciences du sport CREPS Poitou-Charentes CPA de Lathus USEP Collectivités	Outils d'aide à la cohérence des programmations EPS (école ---> cycles ---> classes) Autres
	Circonscriptions	Interventions lors des réunions de circonscription Aide à l'écriture du projet EPS. Fonctionnement des secteurs intercommunaux USEP.			
B La sécurité routière (piétons, cyclisme), domestique	Département	"Sécurité et cyclisme / l'APER Planification des prêts de « kits de réparation"	Technique et technologie du vélo	P.MAIF USEP Préfecture / plan départemental action sécurité routière (PDASR)	"Méthodologie et règles de sortie vélo à l'école"
	Circonscriptions	Permis vélo et piéton	Agréments des accompagnateurs bénévoles	USEP et unités territoriales USEP P.MAIF autres	Préparations d'itinéraires Procédure et contenus des sessions d'agrément qui seront mis en ligne sur le site EPS mise à disposition du DVD "ma sortie à vélo"
		Organisation d'activités cyclistes dans et autour des écoles			
		Planification des prêts de kits vélos			
Aide à la mise en place des étapes locales du P'tit tour USEP					
C La natation scolaire	Département	Développement de projets référents cohérents Analyse des évaluations	Formations initiales des BPJEPS Hygiène et sécurité dans les piscines	CREPS CPA de Lathus Faculté des sciences du sport ARS	Procédure et contenus des sessions d'agrément qui seront mis en ligne sur le site EPS
	Circonscriptions	Production et mise en œuvre des projets Signature conventions Planifications Divers tests nautiques Evaluations	Agréments des accompagnateurs bénévoles	Collectivités territoriales Vert marine	(Ex : production-actualisation des projets pédagogiques référents de natation scolaire)
D Les formations pédagogiques en E.P.S	Département	P.E.S. / stagiaires ESPE Stage E.P.S. Professeurs des écoles		CREPS CPA de Lathus Faculté sciences du sport A.R.S Collectivités EPLE - ESPE ...	Centre de ressources E.P.S. Revue EP&S Site EPS 86
	Circonscriptions	Animations pédagogiques Suivi des P.E. Suivi des projets de classes et d'écoles		Ecoles, mairies établissements : collèges ...	Bibliothèques pédagogiques Elaboration d'outils centre ressources E.P.S.
E La mise en œuvre du cadre académique du cycle 3 en E.P.S	Département	En direction des P.E.S. et des P.L.C.			
	Circonscriptions	Actions sportives de secteurs		USEP - UNSS - Comites - Associations	Retour sur les supports pédagogiques existants



F Les réseaux ECLORE, favoriser les liaisons inter-degrés

Le réseau Eclore, espace d'animation pédagogique, est l'unité opérationnelle de mise en œuvre du projet académique, à ce titre, le P.A.D doit également contribuer à ce dessein. Le réseau Eclore et le P.A.D doivent favoriser la continuité et la fluidité du parcours de l'élève (de la maternelle au supérieur). Ainsi le parcours de l'élève est pensé dans sa globalité, alliant recherche de cohérence et complémentarité des parcours (PEAC, éducatif de santé, citoyen de l'élève).

De plus, la refonte des cycles impose aux équipes pédagogiques (PE et PLC EPS), notamment au cycle de 3 de mener un travail collectif. En effet, il faut désormais envisager une continuité pédagogique sur l'ensemble du cycle III. De fait, l'élaboration d'une programmation cohérente et des contenus inhérents à celle-ci doit être fait en tenant compte des spécificités des territoires (pratiques, ressources et compétences, infrastructures). A ce titre, il est souhaitable d'utiliser les moyens disponibles au sein des dispositifs Eclore afin de faciliter l'opérationnalisation de ces rencontres, lieu d'échanges de pratiques autour de l'EPS. Il pourrait être envisagé de proposer des formations d'initiative locale.

Les CPC et CPD EPS rechercheront, dans la mesure du possible, à accompagner voire impulser la liaison inter-degrés au travers du rapprochement des enseignants affiliés à l'USEP et des animateurs de l'UNSS, et ce à travers le « **cadre académique pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique EPS de cycle 3 sur chaque territoire et circonscription de l'académie de Poitiers** ».



Axes		Actions	Formations	Partenariats	Indicateurs / Documentations
Les réseaux ECLORE, les liaisons inter-degrés	Département	En direction des P.E.S. et des P.L.C.			
	Circonscriptions	Actions sportives de secteurs		USEP - UNSS - Comites – Associations	Retour sur les supports pédagogiques existants Parcours M@gistère
	Département et circonscriptions	Journée nationale du sport scolaire	/	PE / PLC EPS USEP - UNSS	Nombre de rencontres menées
	Circonscriptions et Réseaux	Participation aux rencontres de fin de cycle en course longue (cross)	/	PE / PLC EPS USEP - UNSS	Nombre de rencontres menées
	Département circonscriptions et Réseaux	Formation(s) conjointe(s) référents PE et référents P EPS du cycle 3	Intervention sur le cycle 3 dans le cadre du développement professionnel et du Conseil Ecole Collège	Chargé mission EPS 1 ^{er} degré IA-IPR d'EPS CPD et CPC EPS	Proposition de mise en œuvre à la rentrée 2017
	Département circonscriptions et Réseaux	Accompagnement dans la mise en œuvre	FIL dans le cadre des dispositifs Eclore – EPS et cycle 3	IA-IPR d'EPS, Coordonnateurs ECLORE CPC/CPD EPS Référents cycle 3 (PE/PLC EPS)	Elaboration de programmations cohérentes sur le cycle 3
	Département et circonscription	Expérimentation Continuité du parcours sportif de l'élève sur Poitiers	/	IA-IPR d'EPS, IEN de circonscription Grand Poitiers	Réflexion et mise en œuvre effective



Annexes

Cadre académique pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique EPS de cycle 3 sur chaque territoire et circonscription de l'académie de Poitiers.

Cette proposition est issue des travaux effectués lors du séminaire qui a réuni au lycée Jean Macé de Niort le 27 septembre 2016 l'inspection pédagogique régionale d'EPS, des inspecteurs du premier degré, des enseignants d'EPS de collèges, les CPD et des CPC des 4 départements.

Les personnels présents considèrent qu'il s'agit d'un enjeu important de pilotage et de développement de l'EPS en offrant sur le territoire académique un cadre homogène pour harmoniser les pratiques pédagogiques et pour mettre en œuvre la réforme du collège notamment au niveau du cycle 3.

L'opérationnalisation des recommandations et préconisations qui le composent doit s'inscrire dans une dynamique relevant de concertations systématiques et régulières à différents niveaux (académique, départemental, école/collège) entre les acteurs concernés, les instances existantes (conseil pédagogique, conseils école / collège, conseils de cycle...) devant être le lieu de validation des démarches et des projets d'actions qui auront été élaborés préalablement.

Ce cadre doit permettre un dialogue constructif entre enseignants des premier et second degrés et offrir ainsi l'opportunité de l'émergence d'une culture partagée, faciliter la mise en œuvre de la réforme du collège et du cycle 3, développer la formation continue inter-degrés sur les territoires.

Objectifs à atteindre :

- Viser la continuité du parcours de formation de l'élève en et par l'EPS
- Favoriser un volume de pratique hebdomadaire chaque année du cycle 3 conforme aux horaires définis dans les programmes.
- Assurer la cohérence et l'attractivité de l'offre d'APSA du CM1 à la 6ème dans le respect des nouveaux programmes
- Construire la complémentarité de l'offre de pratique physique et sportive (écoles /collège) et des différents intervenants
- Améliorer l'accès au « savoir nager » pour augmenter en fin de cycle 3 le taux de possession de l'ASSN et tendre vers les 100%.

Par la mise en synergie des enseignants (PE, P EPS, intervenants extérieurs...) et la mutualisation de leurs expertises.



La commission départementale a arrêté, au 2 mai 2017, les décisions suivantes :

- Le fonctionnement de chaque commission EPS - secteur de collège est laissé à la libre appréciation de chaque territoire et doit favoriser l'autonomie quant au nombre d'acteurs participant et à la fréquence des rencontres.
- Cependant, et à minima, il est souhaitable que cette commission EPS –secteur de collège soit constituée d'au moins un professeur des écoles référent pour l'EPS, désigné par l'IEN de sa circonscription.
- La commission s'engage à fournir, après validation collective, aux futurs membres des commissions EPS – secteur de collège, un outil accessible et simple d'utilisation pour faciliter la réalisation de cet état des lieux des pratiques. L'élaboration et l'expérimentation d'un cahier d'EPS serait la bienvenue.

L'état des lieux des pratiques demandé aux écoles, d'ici à la fin de l'année civile 2018, via le CPC EPS et le(s) futur(s) référent(s) du 1er degré a pour objectif la définition de quelques APSA permettant d'établir une continuité des apprentissages sur le cycle 3 pour la rentrée 2018. Cependant, les commissions des secteurs de collège qui ont l'ambition d'élaborer une programmation de cycle, dès la rentrée à venir, s'appuieront sur une construction commune grâce à la volonté de acteurs de terrain.

L'idée d'une programmation équilibrée, cohérente et variée, co-construite est repoussée à la rentrée 2018 pour l'ensemble des commissions des secteurs de collège.

A l'échelle de chaque secteur de collège, au moins une rencontre sportive (USEP-UNSS) inter-degrés sera proposée aux élèves par an. Elle pourra éventuellement s'appuyer sur la participation des coordonnateurs de district UNSS et/ou du délégué de secteur USEP.

Lien du cadre académique : https://www.intra.ac-poitiers.fr/medias/fichier/12122016-projetpedagogiqueepsycle3-cadreacademique_1481536414733.pdf

La commission départementale s'est de nouveau réunie le 18 juin 2018, afin d'arrêter des décisions visant la mise en œuvre concrète de ce cadre académique.